



# La protection des fonds marins

## Le guide



## des usagers de la mer



# Sommaire



Trois écosystèmes en équilibre	4
Les herbiers	5
La mangrove	6
Les récifs coralliens	8
Exposition de photos	12
Droits et devoirs de l'utilisateur	14
Le plaisancier	15
Le plongeur	16
Le pêcheur	17
Les espèces réglementées	18
Les espèces protégées	19
Les cétacés	20
Les tortues	22
Les réserves naturelles	24
Les actions de l'IFRECOR	26
Communications et dépliants	27
La FFESSM	28
La journée nettoyage	29
La charte éco-marine	30
Action Corail	31
L'Aquarium de la Guadeloupe	32
L'Ecole de la Mer de la Guadeloupe	33
Adresses utiles	34
Carte des réserves naturelles	35

Le guide des Usagers de la Mer est édité par l'Association Terre d'Avenir avec le partenariat de la DIREN Guadeloupe, de l'IFRECOR, de la Région Guadeloupe, du CTIG, de la FFESSM et de l'Aquarium de la Guadeloupe.

Crédit photos : Franck Mazéas, Renato Renaldi, BREACH, Aline Bougaret, Mariane Aimar

**Terre d'Avenir** - Tél. : 0590 23 02 62  
40 rue des coraux - 97160 Le Moule

**Retrouvez le guide de la mer  
et ses réactualisations sur le site :**  
**[www.terredavenir.org](http://www.terredavenir.org)**

## Pourquoi protéger la mer ?

Notre île, papillon posé au cœur de l'Atlantique, est un écosystème fragile, menacé. La pression urbaine s'y fait forte, la production de déchets ne cesse d'augmenter, la fréquentation des plages devient massive. Là-dessus se rajoutent les pollutions industrielles, agricoles, les effets mondiaux du réchauffement climatique...

Notre insularité pose également des problèmes en termes d'approvisionnement énergétique et, si nous voulons faire face aux enjeux du XXI<sup>ème</sup> siècle, nous devons dès aujourd'hui penser la Guadeloupe autrement. La construire autour des énergies renouvelables, la penser "durable" et préserver bien sûr nos mers et océans.

Plages, lagons, récifs, mangroves, constituent des écosystèmes primordiaux pour la faune et la flore de notre île et pourtant ils sont chaque année abîmés ou pollués par nos activités.

Les protéger, c'est préserver notre île des cyclones et des raz-de-marée, mais c'est aussi préserver la pêche et les activités touristiques. Car la Guadeloupe a tout à gagner à offrir à ses habitants et ses visiteurs des fonds marins protégés. Elle sera ainsi fidèle à sa réputation d'île "aux belles eaux" et transmettra à ses enfants une nature dans laquelle il fait bon vivre.

**Dominique Deviers**

*Directeur Régional de l'Environnement  
de la Guadeloupe*

**Mariane Aimar**

*Directrice de l'association Terre d'Avenir*

# Trois écosystèmes en équilibre

## Trois systèmes en relation

### *La mangrove*

Elle a besoin d'une eau riche en nutriments pour sa croissance.

Elle se développe dans les zones confinées.

En épurant l'eau et en retenant les sédiments, elle favorise les conditions nécessaires au développement du récif.



### *Le lagon*

L'action de la houle et des organismes qui vivent sur le récif va peu à peu éroder la construction récifale. Les particules qui en résultent sont transportées vers le lagon. Elles constitueront ainsi un tapis de sédiments qui pourra être colonisé par les herbiers.



### *Le récif corallien*

Il a besoin d'une eau limpide, pauvre en éléments nutritifs et riche en oxygène pour se développer.

Il va donc se construire face à la houle et, en cassant l'énergie des vagues, protéger une zone plus calme : le lagon.

## Trois écosystèmes en équilibre

### *Des échanges permanents*

Entre les trois écosystèmes, se produisent des échanges de sédiments mais aussi de matières notamment par les migrations animales. Les poissons par exemple utilisent chacun de ces écosystèmes, soit à des moments différents de leur vie, soit à différents moments de la journée. Comme c'est le cas des gorettes, pagres et sardes qui se nourrissent la nuit sur les herbiers et s'abritent la journée dans le récif.

### *Des besoins opposés*

Les besoins des mangroves et des récifs sont opposés. On les retrouve rarement adjacents et lorsque c'est le cas, l'un des deux est stressé. Les zones les plus productives se trouvent souvent là où une zone d'herbiers s'interpose dans le lagon, entre les deux écosystèmes.



# rière de protection



Mais cette barrière corallienne offre aussi un lieu de vie formidable pour tous les poissons. Ils viennent ainsi se reproduire à l'abri des grands prédateurs, dans les lagons, où ils trouvent une nourriture abondante.



Quand les récifs coralliens sont abimés ou morts, ils ne remplissent plus leur rôle de barrière protectrice. La houle atteint donc le littoral et l'érosion est chaque année plus forte. En cas de cyclone, les maisons et les côtes ne sont plus protégées et les dégâts sont importants. Quand à la faune et à la flore sous-marines, elles disparaissent peu à



peu pour laisser la place à des colonies d'algues.

C'est toute l'activité de la pêche et aussi du tourisme qui est alors menacée.

# Pêche : les espèces réglementées



## Les tortues marines

Reptiles **intégralement protégés** par la **Convention de Washington**.

La pêche, la consommation et la détention d'écailles sont formellement interdites.



## Les petits poissons

Ils ne doivent pas être mis en vente ou pêchés s'ils n'ont pas atteint la taille de 10 cm, mesurés de la pointe du museau à extrémité de la nageoire caudale.

## Les coraux, gorgones et éponges :

La pêche, la vente et la destruction des coraux, des gorgones et des éponges sont interdites en tout temps et tous lieux du département de la Guadeloupe.

Le barrage des passes entre les récifs, des rivières, des ravines, des lagunes, des canaux, et des étangs, par quelque procédé que ce soit, est interdit.

## Les langoustes

Seule la pêche à la main est autorisée mais fortement réglementée :

Ne peuvent être capturées :

les langoustes "royales" inférieures à 21 cm

les langoustes "brésiliennes" inférieures à 14 cm

les langoustes grainées (portant des œufs de toutes les espèces et de toutes les tailles).

La taille des langoustes se mesure de la pointe du rostre à l'extrémité de la queue.



## Les oursins blancs

La période d'interdiction **pour les professionnels est du 15 janvier au 15 décembre** (il n'y a pas eu d'ouverture de pêche ces deux dernières années).

Les oursins blancs **sont totalement interdits de pêche aux plaisanciers**.

## Les lambis

La pêche du lambi est autorisée seulement pour les pêcheurs professionnels. **Elle est strictement interdite pour les pêcheurs plaisanciers ou les pêcheurs à pied.**

Période de pêche : du 1er octobre au 21 janvier. En principe le mois de janvier est réservé à la pêche profonde au-delà de 20m (parce qu'il n'y a plus que des juvéniles au-dessus).

**Interdiction de tout temps de pêcher les lambis sans pavillon.** Ils ne sont pas adultes.

Seuls les lambis à pavillon bien formé et assez épais (qui ne se casse pas à la main) peuvent être pêchés.

Bien entendu, la pêche avec bouteilles est interdite.



# Les espèces protégées

Parmi les nombreuses espèces protégées, les cétacés et les tortues marines bénéficient en Guadeloupe d'une attention toute particulière.

Vingt-deux espèces de cétacés à dents ont ainsi été recensées dans les eaux de notre île et pas moins de cinq des sept espèces de tortues marines répertoriées dans le monde.

Chaque année, ces différentes espèces sont observées au large des côtes en plus ou moins grand nombre. Les cachalots, par exemple, viennent ici en groupes familiaux, pour s'alimenter toute l'année sur les reliefs sous-marins. Les



Copyright R. Renaldi pour Evasion Tropicale

accouplements ont lieu de janvier à mai, avec la venue des grands mâles solitaires. Les dauphins, globicéphales tropicaux et autres delphinidés sont également observés toute l'année.

La Guadeloupe est enfin un lieu d'observation des baleines à bosse qui rejoignent de décembre à mai les eaux chaudes de la Caraïbe pour se reproduire et mettre bas. Quant aux tortues, elles sillonnent nos eaux à longueur d'année, mais viennent se reproduire sur nos rivages en saison de ponte (de mars à novembre).

La nuit, elles viennent enfouir dans le sable de nombreux œufs qui deviendront deux mois plus tard de beaux bébés tortues !



# Les tortues marines

Les espèces protégées

Longtemps pêchées, les tortues marines sont désormais protégées par l'arrêté ministériel du 14 octobre 2005 (abrogeant celui du 2 octobre 1991 concernant la Guadeloupe, et celui du 9 novembre 2000 fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national). En Guadeloupe, elles se font moins rares qu'avant et reviennent pondre sur les plages de l'archipel.

Sous la responsabilité de la DIREN (Ministère de l'Ecologie) et animé par des passionnés, le Réseau Tortues Marines est actif toute l'année, sur les rivages de l'archipel. De Marie-Galante à Sainte-Rose en passant par Saint-François, les bénévoles et les animateurs du réseau se relaient pour une cause commune : la préservation des tortues marines.



## les tortues les plus fréquentes en Guadeloupe

### La tortue luth

Sa taille varie de 1,70 à 2 m pour un poids de 300 à 400 kg en moyenne. Elle se nourrit principalement de méduses et vit en pleine mer loin des côtes. Sa saison de ponte se situe entre mars et juillet sur les plages de sable larges et profondes.

### La tortue imbriquée

Plus petite, elle mesure en moyenne 1 mètre pour un poids de 60 à 70 kg. Elle

mange des éponges et vit près des côtes. Elle pond fréquemment sur nos plages de juin à septembre.

### La tortue verte

Mesurant entre 1 à 1,5 mètres, elle peut peser de 100 à plus de 150 kg. Elle vit aussi près des côtes et se nourrit des herbiers sous-marins. On enregistre en Guadeloupe moins d'une centaine de pontes par an entre mai et octobre.

Tortue luth (*Dermochelys coriacea*), Tortue caouanne (*Caretta caretta*), Tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*), Tortue de Kemp (*Lepidochelys kempi*), Tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*), Tortue verte (*Chelonia mydas*), elles étaient nombreuses à sillonner nos eaux et à venir pondre sur nos rivages. Menacées de disparition, elles ont été protégées et reviennent désormais sur notre littoral. Mais, en saison de ponte, elles restent menacées : les oiseaux, les crabes et les chiens errants sont leurs principaux prédateurs. En mer, elles sont toujours victimes des captures accidentelles dans les engins de pêche.

Et certains hommes continuent de braconner et l'on retrouve régulièrement des tortues dépecées sur les plages. La DIREN, l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) et le Réseau Tortues Marines s'emploient à surveiller tout cela. En saison de ponte, les plages les plus



fréquentées par les tortues sont contrôlées par les bénévoles. Quand une tortue est repérée, elle est identifiée et baguée. Certaines sont même dotées d'une balise Argos qui permet de les suivre au long de leur migration.

## Le suivi des pontes de tortues marines

Chaque année, le réseau Tortues Marines Guadeloupe, l'un des mieux structurés à l'échelle des DOM, met en place un suivi des pontes dans l'objectif d'étudier la dynamique des populations des tortues marines nidifiant sur l'archipel. Des patrouilles de bénévoles sillonnent donc les plages durant la saison des pontes à la recherche de traces dans le sable. C'est souvent au petit matin que l'on peut apercevoir ces traces qui, une fois analysées

par les spécialistes du Réseau, livreront leurs secrets. L'espèce exacte pourra ainsi être déterminée et la date de remontée suivante précisée. Car une tortue revient souvent pondre plusieurs fois au même endroit et les bénévoles du Réseau sauront ainsi où et quand revenir pour baguer la maman tortue. Car le baguage est aussi l'une des attributions du Réseau, sous le contrôle de la DIREN et après une formation adhoc. Une fois baguées (et donc identifiées), les tortues sont mieux suivies d'une année sur l'autre.



Réseau Tortues Marines  
[www.tortuesmarinesguadeloupe.org](http://www.tortuesmarinesguadeloupe.org)  
 Guadeloupe : 06 90 81 12 34



## **DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT**

### **Service Milieu Marin**

Chemin des Bougainvilliers 97100 BASSE TERRE  
Tél. : 0590 99 35 60  
[diren971@developpement-durable.gouv.fr](mailto:diren971@developpement-durable.gouv.fr)  
[www.guadeloupe.ecologie.gouv.fr](http://www.guadeloupe.ecologie.gouv.fr)

## **DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES MARITIMES**

20, rue Henri Becquerel - BP 2466  
97085 JARRY CEDEX - Tél. : 0590 41 95 50

## **RÉGION GUADELOUPE Service Environnement**

av Paul Lacavé 97100 BASSE TERRE  
Tél. : 0590 80 40 40 Poste 42-91 - [www.cr-guadeloupe.fr](http://www.cr-guadeloupe.fr)

## **COMITE DU TOURISME DES ILES GUADELOUPE**

5 square de la Banque BP 555  
97166 POINTE A PITRE CEDEX  
Tél. : 0590 82 09 30  
[info@lesilesdeguaadeloupe.com](mailto:info@lesilesdeguaadeloupe.com)  
[www.lesilesdeguaadeloupe.com](http://www.lesilesdeguaadeloupe.com)

## **COMITÉ REGIONAL DES PÊCHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE GUADELOUPE**

2, bis rue Schoelcher 97110 POINTE A PITRE  
Tél. : 0590 90 97 87 - [Crpmem971@orange.fr](mailto:Crpmem971@orange.fr)

## **ASSOCIATION EVASION TROPICALE**

Rue des palétuviers - 97125 Pigeon Bouillante  
Tél. : 0590 92 74 24 - 0690 57 19 44  
[evastropic@wanadoo.fr](mailto:evastropic@wanadoo.fr)  
[www.evasiontropicale.org](http://www.evasiontropicale.org)

## **PARETO ECOCONSULT - REEF CHECK GUADELOUPE**

19 village de la Jaille, 97122 BAIE MAHAULT  
Tél./Fax : 0590 41 10 70 - Cell. : 06 90 48 97 88  
[rgarnier.pareto@orange.fr](mailto:rgarnier.pareto@orange.fr)

## **RESEAU TORTUES MARINES GUADELOUPE**

Association Kap' Natirel C/O DIAZ MONNERVILLE Gilda  
Maison Marin - Section Soldat  
97114 Trois-Rivières - GUADELOUPE  
Tél. : 0690 81 12 34  
[eric.delcroix@tortuesmarinesguadeloupe.org](mailto:eric.delcroix@tortuesmarinesguadeloupe.org)  
[www.tortuesmarinesguadeloupe.org](http://www.tortuesmarinesguadeloupe.org)

## **RESERVE NATURELLE DE PETITE TERRE**

- Office National des Forêts Jardin d'Essais  
97139 Les Abymes  
Tél. : 0590 21 29 93 - [rene.dumont@onf.fr](mailto:rene.dumont@onf.fr)  
- Association "Ti-tè"  
Capitainerie - 97127 La Désirade

## **RESERVE NATURELLE NATIONALE DE SAINT-MARTIN**

Antenne du Conservatoire du Littoral  
803, Résidence les Acacias - Anse Marcel  
97150 SAINT-MARTIN  
Tél. : 0590 29 09 72 - Cell. : 0690 38 77 71  
[www.reservenaturelle-saint-martin.com](http://www.reservenaturelle-saint-martin.com)  
[reservenaturelle@domaccess.com](mailto:reservenaturelle@domaccess.com)

## **PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE**

Parnasse 97120 SAINT CLAUDE  
Tél. : 0590 80 13 56  
[www.guadeloupe-parcnational.com](http://www.guadeloupe-parcnational.com)

## **IFRECOR Comité Guadeloupe**

Tél. : 0590 99 35 60  
[www.ifrecorguadeloupe.org](http://www.ifrecorguadeloupe.org)

## **ONF Office National des Forêts**

Jardin botanique lieu-dit Circonvallation  
97100 BASSE TERRE  
[www.onf.fr/guadeloupe](http://www.onf.fr/guadeloupe)  
Tél. : 0590 99 28 99

## **ONCFS Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage**

Chemin des Bougainvilliers - 97100 BASSE TERRE  
Tél. : 0590 99 23 52 - Tél. : 0590 99 35 60

## **AQUARIUM DE LA GUADELOUPE**

Place Créole - La Marina  
97190 Gosier - Tél. : 0590 90 92 38  
[aquarium-guadeloupe@wanadoo.fr](mailto:aquarium-guadeloupe@wanadoo.fr)  
[www.guadeloupeaquarium.com](http://www.guadeloupeaquarium.com)

## **ASSOCIATION BREACH**

Maison Martel Thélémaque  
Route de Mare Café - 97190 Le Gosier  
Tél. : 0590 68 31 05 - Cell. : 0690 86 11 29  
[contact@breach-asso.org](mailto:contact@breach-asso.org)

## **ASSOCIATION KARET**

Place Créole - La Marina  
97190 Gosier - Tél. : 0590 90 92 38  
[www.centredeinskaret.org](http://www.centredeinskaret.org)

## **ASSOCIATION TERRE D'AVENIR**

40 rue des coraux - 97160 Le Moule  
Tél. : 0590 23 02 62 - 0690 55 05 72  
[contact@terredavenir.org](mailto:contact@terredavenir.org)  
[www.terredavenir.org](http://www.terredavenir.org)

## **ECOLE DE LA MER**

Place Créole - La Marina - 97190 Gosier  
Tél. : 0590 90 92 38 - [ecolemer@orange.fr](mailto:ecolemer@orange.fr)  
[www.ecoledelamerguadeloupe.org/](http://www.ecoledelamerguadeloupe.org/)

## **FFESSM COREGUA**

Fromager 97125 BOUILLANTE  
Tél. : 0590 98 58 99  
[coregua.ffessm@wanadoo.fr](mailto:coregua.ffessm@wanadoo.fr)  
<http://coregua.free.fr>

## **RESERVE NATURELLE DE SAINT-BARTHELEMY**

BP 683  
97099 Saint Barthélemy CEDEX  
Tél. : 0590 27 88 18 - Cell. : 0690 31 70 73  
[resnatbarth@wanadoo.fr](mailto:resnatbarth@wanadoo.fr)  
<http://pagesperso-orange.fr/reserve-naturelle-st-barth/index.htm>